



Credit a taux zero

Par Ouka, le 13/02/2011 à 14:07

bonjour , j'aimera bien savoir dans quel hauteur on peut obtenir d'une banque un credit a taux zero . merci d'avance

Par fabienne034, le 13/02/2011 à 16:34

il y a plein de conditions !
pour tout savoir sur le crédit à taux zéro
<http://www.fbls.net/credit-immobilier.htm>

Par Marion2, le 13/02/2011 à 17:52

NOUVEAU PRET A TAUX ZERO :
[citation]**Bénéficiaire du prêt à taux zéro (PTZ+)**
Le nouveau prêt à taux zéro, le PTZ+, lancé officiellement le 17 janvier 2011, s'adresse à quelque 400 000 Français en situation de le souscrire !
Il remplace à la fois le crédit d'impôt pour les intérêts d'emprunt, le Pass Foncier et le prêt à taux zéro.
Destiné à ceux qui achètent pour la première fois, il n'est soumis à aucune condition de ressources. Le montant des revenus des primo accédants entre toutefois en ligne de compte : pour déterminer la durée du prêt et les conditions de remboursement.
Ce prêt sans intérêt peut atteindre, au plus haut, pour un couple avec deux enfants vivant à Paris 128 400 € ! Mais pour décrocher un tel capital, il faut acheter un logement neuf aux normes BBC (bâtiment basse consommation). La même famille qui achète un logement ancien à la médiocre performance énergétique dans une petite ville aura droit, au maximum, à 7 900 € ! Certes, Il s'agit là des deux extrêmes et en terme de prix du

bien et en terme du montant du PTZ+. Cependant, pour obtenir un prêt significatif, il faut acheter du neuf BBC. [/citation]